

**AMICALE DU PERSONNEL
DE LA VILLE DE SOISSONS**

Mairie
Place de l'Hôtel de Ville
(02200) SOISSONS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice 2019 clos le 31 Décembre 2019

AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE SOISSONS

Association régie par la Loi 1901

Siège Social :

MAIRIE
Place de l'Hôtel de Ville
02200 SOISSONS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- Exercice 2019 clos le 31 Décembre 2019 -

A l'Assemblée Générale de "L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE SOISSONS",

Opinion

En exécution de la Mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'Audit des Comptes Annuels de l'Association "Amicale du Personnel de la Ville de SOISSONS" relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent Rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 7 Septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les Comptes Annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association "Amicale du Personnel de la Ville de SOISSONS" à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'Audit

Nous avons effectué notre Audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'Audit des Comptes annuels*" du présent Rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre Mission d'Audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, *sur la période du 1^{er} Janvier 2019, à la date d'émission de notre Rapport*, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur "*L'Annexe COVID-19*", en *Page 27* de l'Annexe des Comptes Annuels, relative à l'impact de la pandémie du **COVID 19** sur la continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des Articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'Audit des Comptes annuels pris dans leur ensemble, *arrêtés dans les conditions rappelées précédemment*, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces Comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les Comptes annuels, des informations données dans le **Rapport de Gestion du 7 Septembre 2020**, et dans les autres documents sur la situation financière et les Comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux Comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des Comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de Comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces Comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les Comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, le 7 Septembre 2020.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'Audit des Comptes annuels

Il nous appartient d'établir un Rapport sur les Comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un Audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'Article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des Comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un Audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet Audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les Comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'Audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'Audit afin de définir des procédures d'Audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les Comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son Rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son Rapport sur les informations fournies dans les Comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

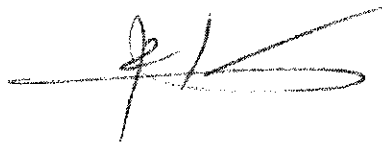
- il apprécie la présentation d'ensemble des Comptes annuels et évalue si les Comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN,
Le 8 Septembre 2020.

Pour CHD AUDIT-HAUTS DE FRANCE

Ibrahima SOW

Commissaire aux Comptes
Zone Commerciale - Rue des Moines
02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN



BILAN - ACTIF

AMICALE PERSL VILLE SOISSONS

Ou 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	1 404,05	1 404,05		
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	30 489,80		30 489,80	30 489,80
Constructions				
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	11 187,93	6 859,61	4 328,32	2 143,25
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	43 081,78	8 263,66	34 818,12	32 633,05
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				664,09
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	7 850,80		7 850,80	8 566,78
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	90 519,80		90 519,80	85 666,23
Charges constatées d'avance (3)	7 366,89		7 366,89	9 675,01
TOTAL (III)	105 737,49		105 737,49	104 572,11
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	148 819,27	8 263,66	140 555,61	137 205,16

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an



BILAN - PASSIF

AMICALE PERSE VILLE SOISSONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS PROPRES			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Première situation nette établie		27 287,76	27 287,76
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Autres fonds propres			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Autres fonds propres			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau		67 601,74	57 792,73
Excédent ou déficit de l'exercice		7 635,56	9 809,01
	<i>Situation nette</i>	102 525,06	94 889,50
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		102 525,06	94 889,50
Comptes de liaison			
TOTAL (II)			
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		9 700,00	9 700,00
TOTAL (III)		9 700,00	9 700,00
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (IV)			
DETTES (1)			
Emprunts obligataires et assimilés (2)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières diverses (2)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 846,42	5 659,48
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		1 720,57	2 827,92
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		5 069,49	6 410,20
Produits constatés d'avance		18 694,07	17 718,06
TOTAL (V)		28 330,55	32 615,66
Ecart de conversion passif (VI)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		140 555,61	137 205,16

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

28 330,55

32 615,66

COMPTE DE RÉSULTAT CHARGES

AMICALE PERSL VILLE SOISSONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises	664,09	1 396,70	-732,61	-52,45
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Autres achats et charges externes *	270 244,22	265 812,64	4 431,58	1,67
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	345,98	331,00	14,98	4,53
Salaires et traitements	22 479,36	22 109,01	370,35	1,68
Charges sociales	4 218,39	4 651,80	-433,41	-9,32
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	814,93	506,74	308,19	60,82
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	9 700,00	9 700,00		
Autres charges	140,24	46,86	93,38	199,27
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (1)	308 607,21	304 554,75	4 052,46	1,33
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Impôts sur les sociétés	5,00	4,00	1,00	25,00
TOTAL DES CHARGES	308 612,21	304 558,75	4 053,46	1,33
EXCÉDENT (2)	7 635,56	9 809,01	-2 173,45	-22,16
TOTAL GÉNÉRAL	316 247,77	314 367,76	1 880,01	0,60

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier

Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de



COMPTE DE RÉSULTAT PRODUITS

AMICALE PERSL VILLE SOISSONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	116 432,76	113 520,60	2 912,16	2,57
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	190 000,00	190 000,00		
Versements des fondateurs ou cons. dotat. consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amort., dépréc., prov., transferts de charges		1 117,90	-1 117,90	-100,0
Utilisations des fonds dédiés	9 700,00	9 700,00		
Autres produits	21,21	12,67	8,54	67,40
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	316 153,97	314 351,17	1 802,80	0,57
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres val. mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	93,80	16,59	77,21	465,40
Reprises sur provisions, dépréciations transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	93,80	16,59	77,21	465,4
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations transferts charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS				
TOTAL DES PRODUITS	316 247,77	314 367,76	1 880,01	0,60
DÉFICIT (2)				
TOTAL GÉNÉRAL	316 247,77	314 367,76	1 880,01	0,60

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AMICALE PERSL VILLE SOISSONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 140 555,61 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 7 635,56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|----------------------------------|------------|
| - Installations techniques | 10 ans |
| - Matériel et mobilier de bureau | 4 à 10 ans |



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AMICALE PERSL VILLE SOISSONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

AMICALE PERSL VILLE SOISSONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		1 404		
CORPORELLES	Terrains			30 490		
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencs & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencs & aménagts divers		5 763		
		Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique		2 424		3 000
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL				38 678		3 000
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL						
TOTAL GENERAL				40 082		3 000

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				1 404	
CORPORELLES	Terrains					30 490	
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage Indust.						
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				5 763	
		Matériel de transport					
		Mat. bureau, inform., mobilier				5 424	
	Emb. récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL						41 678	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts & autres Immob. financières						
TOTAL							
TOTAL GENERAL						43 082	



ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

AMICALE PERSL VILLE SOISSONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

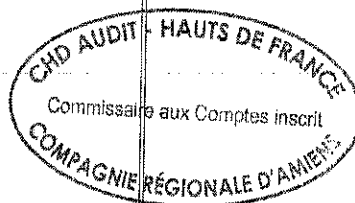
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 404			1 404
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. Industriels					
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén.	3 620	423		4 043
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	2 424	392		2 816
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		6 045	815		6 860
TOTAL GENERAL		7 449	815		8 264

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS
DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor. TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag, am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CHD AUDIT - HAUTS DE FRANCE
Commissaire aux Comptes inscrit
COMPAGNIE RÉGIONALE D'AMIENS



CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ÉTAT DES STOCKS

AMICALE PERSL VILLE SOISSONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières	664,09		664,09	
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	664,09		664,09	



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

AMICALE PERSL VILLE SOISSONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	7 851	7 851	
	Charges constatées d'avance	7 367	7 367	
TOTAUX		15 218	15 218	
Renvois (1) (2)	Montant			
	des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			



COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

AMICALE PERSL VILLE SOISSONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	7 367
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	7 367

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	7 320
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	7 320



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

AMICALE PERSL VILLE SOISSONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	7 846	7 846		
Personnel & comptes rattachés	140	140		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	1 454	1 454		
Etat & Impôts sur les bénéfices	5	5		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	121	121		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	5 069	5 069		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	13 694	13 694		
TOTAUX	28 331	28 331		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés



COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

AMICALE PERSL VILLE SOISSONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	13 694
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	13 694

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 846
Dettes fiscales et sociales	297
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	225
TOTAL DES CHARGES À PAYER	8 368



ANNEXE COVID-19

AMICALE PERSL VILLE SOISSONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur à la clôture de l'exercice qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31/12/2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31/12/2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un ou des impacts significatifs sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation,

- Un arrêt d'une activité particulière :

Les activités et sorties prévues sur le premier semestre 2020 ont été annulées

Cependant la demande de subvention établie sur la base du budget 2020 a été validée par la mairie.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers.

A la date d'établissement des comptes de l'entreprise (le), celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour 100,00 % du personnel

